

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-098 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le lundi 19 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 7 mai 2025 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 10 - Nombre de votants : 68

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS (à partir de la délibération n°2025-078), Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI (jusqu'à la délibération n°2025-097), Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Elisabeth LAROCHE (jusqu'à la délibération n°2025-094), Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Nathalie MICOLAS, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Vincent MANCUSO (à Joël BRUNET), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Stéphanie JULLIEN (à Alexandre NANCHI), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Marie-José SEMET (à Régine GIROUD), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Laurent REYMOND-BABOLAT (à Serge GARDIEN), Pascal PAIN (à Eric BEAUFORT), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD), Agnès OGERET (à Viviane VAUDRAY).

Etait excusée et suppléée : Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Dominique DELOFFRE, Bernard PERRET, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Patrick MILLET.

Etaient absents : Patricia GRIMAL, Jean PEYSSON, Maël DURAND, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Fabrice VENET.

Objet : Convention avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium 2024-2026

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 mai 2025 ;

M. André MOINGEON, vice-président, rappelle que la CCPA est en contrat avec CITEO, l'éco-organisme de la filière des emballages ménagers, depuis plusieurs années. Dans ce cadre, la collectivité s'engage à collecter et faire recycler les emballages ménagers.

Il précise que la CCPA dispose de contrat de reprise avec des entreprises qui rachètent les matériaux en vue de leur recyclage.

Par ailleurs, il ajoute que depuis janvier 2021, de nouveaux emballages sont triés : les emballages souples en aluminium (de type capsules de café, petites gourdes de compote...).

Depuis 2022, la CCPA a contractualisé avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium (ARCA). L'ARCA a notamment pour objectif de rémunérer la performance de tri des petits emballages et objets en aluminium des collectivités et a ainsi décidé d'apporter un soutien aux collectivités qui produiront de l'aluminium répondant au flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée, en complément du soutien financier apporté par CITEO. A ce titre, l'Alliance a reversé à la CCPA un soutien de 6 096 € au titre des 20 tonnes recyclées en 2022 et 5 060 € au titre des 17 tonnes recyclées en 2023 (soutien de 300 € par tonne recyclée).

.../...

Pour la période 2024 – 2026, l'ARCA propose une nouvelle convention aux collectivités locales. Elle entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2024 et prend fin au 31 décembre 2026. Les soutiens prévus sont les mêmes que précédemment, soit 300 € par tonne recyclée.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- OPTER pour la convention avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium 2024-2026.
- AUTORISER le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer le contrat.
- AUTORISER le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les avenants et documents liés à ce contrat.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 26 mai 2025
Publiée le 27 MAI 2025*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

